

Motion portée par les enseignants au CA du 27/01/2011 sur la DHG

Une rentrée inquiétante.

Nous, professeurs et personnels de l'Éducation Nationale, exprimons nos inquiétudes pour l'année scolaire 2011/2012 au vu de la DHG prévisionnelle. Celle-ci est en désaccord complet avec les vœux ambitieux de réussite et d'égalité des chances pour tous que le ministère s'est fixé. L'école de demain nous semble aujourd'hui analysée en termes beaucoup trop économiques et semble avoir perdu le sens de ses valeurs fondamentales. Notre constat n'est pas unique et se retrouve dans beaucoup de collèges du département et au niveau national.

Les bases de calcul pour l'attribution des DHG sur des classes à 26 élèves en 6ème et 28 sur les autres niveaux vont accentuer les inégalités entre élèves car pratiquement aucune mesure de remédiation peut être réellement mise en place avec le reliquat d'heures affiché après l'utilisation de celles-ci pour assurer les enseignements obligatoires. Il est alarmant de constater que le nombre d'heures postes proposée soit inférieur au nombre d'heures des enseignements obligatoires prévus. Où se situe la marge d'autonomie des établissements tant vantée? Quelle sera la base de calcul pour les années à venir? (28 élèves en sixième et 30 dans les autres niveaux?)

Des choix inadmissibles doivent s'opérer : quel professeur va se retrouver avec un complément de service pendant que ses collègues devront assurer des heures supplémentaires? Les professeurs nommés sur deux établissements ne pourront pas fournir le même investissement dans des projets divers et variés que lorsqu'ils sont nommés sur un seul établissement sans compter sur les collègues de la matière qui, chargés d'heures supplémentaires, auront aussi moins de temps à consacrer à ces mêmes projets pédagogiques.

Nous nous indignons aussi de ne pas voir prises en compte dans la DHG attribuée des heures spécifiques au dédoublement des classes pour les sciences expérimentales. Nous rappelons que le collège a été conçu il y a dix ans en suivant un cahier des charges précis émis par le ministère de l'éducation nationale et que les salles de sciences ont été conçues pour accueillir vingt élèves. Que devient le mot « expérimental » dans un contexte où le nombre d'élèves explose et où la sécurité des élèves ne va plus pouvoir être assurée dans les meilleures conditions par les professeurs. Il est à craindre que l'expérience devienne l'apanage du professeur et que les élèves ne soient plus que des observateurs inactifs. Cette approche des sciences ne peut pas être admise. L'appropriation des savoirs par l'expérimentation reste un élément important d'une formation générale et fait partie intégrante des compétences du socle commun.

Que dire aussi sur l'ambitieux « socle commun de compétences » et l'épreuve de l'histoire des arts? Aucune heure n'est intégrée à la DHG pour permettre des concertations des équipes afin d'harmoniser les méthodes et les objectifs. Aucune heure n'est prévue pour permettre la réalisation de l'épreuve de l'histoire des arts qui nécessite beaucoup de temps et d'énergie sur une épreuve qui manque à notre sens d'un cadrage national précis. Les tâches se multiplient et le temps octroyé diminue. Cette contradiction n'est pas supportable.

Nous déplorons aussi la DHG attribuée à la SEGPA. Le nombre d'élèves prévus augmente et le nombre d'heures diminue, dans un milieu scolaire où se situent les élèves les plus en difficulté qui ont besoin d'un encadrement important avec un personnel investi. De plus il est à prévoir une classe sur double niveau 4ème-3ème. Ce mélange est pédagogiquement impossible, les objectifs ne sont pas les mêmes. Ces mesures vont finir par désabuser les personnels. Notons qu'au collège de Saint-Aignan-sur-Cher, l'équipe a toujours été très active et impliquée dans des projets ambitieux. Rappelons l'intolérable fermeture du champ horticole cette année après une ouverture de seulement un an sur l'année scolaire 2009/2010. Des élèves en difficultés se sont vu fermer un champ professionnel porteur d'avenir. Si les effectifs prévus sont confirmés à la rentrée, cette fermeture aura été un réel gâchis. De plus que se passera-t-il si des élèves arrivent en plus en cours d'année? Peut-on craindre des classes de SEGPA à 18 alors que la structure maximum doit être de 16?

Nous nous inquiétons des conséquences de tels choix. Nous pouvons craindre l'installation

d'une école à deux vitesses sur fond de mise en concurrence des élèves (peu de moyen de remédiation), des personnels et des établissements (dotation attribuée en fonction des projets présentés, investissement local, etc).

Nous devons aussi ajouter à tous ces constats la suppression programmée des contrats aidés. Le nombre de personnels adultes va encore baisser. Nous nous alarmons des conséquences pour la vie scolaire. Nous avons déjà mentionné dans une motion précédente nos inquiétudes pour l'année 2010/2011 après la suppression d'un poste et demi d'AED. Nos craintes étaient justifiées car même si aucun incident fâcheux n'est à déplorer nous pouvons constater que la tâche est devenue plus difficile pour le personnel de vie scolaire et que leur investissement accru ne pourra pas être extensible à souhait et atteint ses limites.

En conséquence de toutes ces remarques, nous émettons plusieurs demandes.

- Nous demandons le rétablissement d'un poste et demi d'AED.
- Nous demandons une révision de la DHG accordée pour obtenir une dotation de 613,5 heures. (Ce nombre a été obtenu après consultation des équipes pour pouvoir assurer un enseignement de qualité et offrant les mêmes chances de réussite pour tous. Voir documents annexes)
- Une révision de la DHG de la SEGPA permettant de constituer deux classes au niveau quatrième et deux classes au niveau troisième.
- L'octroi d'au moins deux demi-journées banalisées par an pour permettre la consultation des équipes pédagogiques et l'harmonisation sur le socle commun et l'HIDA.

En conclusion, nous tenons à rappeler qu'en dépit de tous ces constats alarmants les enseignants restent investis dans leur travail et continuent à œuvrer pour la réussite de tous leurs élèves et font tout pour que l'école publique reste la première institution pour l'égalité des chances. Les mesures actuelles nous inquiètent et nous espérons que cette motion, qui rejoindra celles de beaucoup de collèges et lycées, permettra d'obtenir une révision à la hausse des moyens horaires alloués aux établissements.